



**Compte rendu de l'audience de concertation
organisée par le Conseil Supérieur des Programmes**

avec les associations littéraires :

**AFEF (Association française pour l'enseignement du français),
APFLA-CPL (Association des professeurs de français et de langues anciennes de classes
préparatoires littéraires),
APLAES (Association des professeurs de langues anciennes de l'enseignement supérieur),
APLettres (Association des professeurs de lettres),
CNARELA (Coordination nationale des associations régionales des enseignants de langues
anciennes),
SEL (Sauvegarde des enseignements littéraires),
SLL (Sauver les lettres)**

le 4 octobre 2018 au Ministère de l'Éducation nationale, de 14 heures à 18 heures.

Étaient présents :

- pour le CSP ; Souâd Ayada, présidente ; David Bauduin, secrétaire général ; Julien Magnier, détaché, chargé du suivi des humanités ; Estelle Oudot, professeur de langue et littérature grecques à l'université de Bourgogne et Fabrice Poli, inspecteur général de lettres, copilotes des programmes de langues et cultures de l'Antiquité, options et spécialité ; Paul Raucy, inspecteur général doyen du groupe des lettres, copilote des programmes de français. Étaient excusés : Patrick Dandrey, professeur de littérature français du XVIIe siècle à Sorbonne-Université, copilote des programmes de français ; Arnaud Zucker, copilote des programmes de philosophie et de la spécialité Humanités, littérature et philosophie – programmes encore incomplets.
- Pour l'AFEF : Viviane Youx, présidente, et Isabelle Henry
- Pour l'APFLA-CPL : Véronique Cirefice et Anne Moussier-Angelo
- Pour l'APLAES : Frédéric Ploton-Nicollet, président, et Anne Sinha
- Pour l'APLettres : Romain Vignest, président
- Pour la CNARELA : François Martin, président, et Guillaume Diana
- Pour SEL : Monique Trédé et Guillemette Mérot
- Pour SLL : Fanny Capel, présidente, et Agnès Joste.

Madame Ayada ouvre la séance, et informe sur le calendrier que doit suivre le CSP pour la diffusion des projets de programme, compte tenu du délai de dix mois, imparti par la loi, entre la communication aux éditeurs scolaires et la mise en application de nouveaux programmes. Malgré ce calendrier accéléré, il faudra déroger à la loi.

Depuis le 19 septembre et jusqu'au 10 octobre, le CSP reçoit les chefs d'établissement, les lycéens,

les étudiants, les associations disciplinaires et les syndicats, tandis que les 82 projets de programme de Seconde, Première et Terminale lui parviennent au compte-gouttes. Du 11 octobre au 5 novembre, le CSP mène des discussions et tient des séances plénières quotidiennes. Les projets seront publiés à partir du 5 novembre. La DGESCO prendra le relais : elle organisera une nouvelle concertation des organisations et une consultation en ligne des enseignants entre le 5 et le 20 novembre. Le CSE donnera son avis la troisième semaine de décembre, pour une publication des programmes définitifs en janvier. Madame Ayada rappelle donc que tout est encore possible en matière d'évolution des programmes.

Pour contrer certaines « contre-vérités » qui circulent, la présidente tient ensuite à assurer que les éditeurs n'ont pas reçu les programmes, ils ont été informés des « grandes tendances ».

Concernant le refus du CSP de communiquer les projets de programme avant la réunion de ce jour, elle précise que les programmes de français ont été terminés le 15 septembre, et que ceux de Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) ne sont pas achevés. À propos du communiqué de la Conférence des présidents des associations de professeurs spécialistes dénonçant les conditions de la présente consultation, elle ajoute que parmi les 30 associations conviées à la consultation, seules quatre ont décliné l'invitation.

La présidente de SLL intervient à propos de ce calendrier très resserré, qui nuit à l'efficacité de la réflexion, et à propos du communiqué des associations. L'impossibilité de juger les projets de programmes sur pièces et donc de réfléchir en amont à des amendements, les difficultés et les risques de réagir « à chaud » à des programmes qu'on découvre en direct, l'ont fait hésiter sur sa présence ou non à cette réunion. D'autres représentants mentionnent que c'est leur refus de la politique de la « chaise vide » qui motive leur présence.

Madame Ayada présente alors les co-pilotes des groupes d'experts présents.

Elle les félicite pour leur travail intensif depuis plusieurs mois, et pour la qualité des projets de programmes qui lui sont parvenus. Elle ajoute que ce sont des programmes « ambitieux » et « copieux », ce qui sera peut-être une source de difficulté.

Les co-pilotes de la rédaction des programmes de Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) pour les options de latin et de grec de la Seconde à la Terminale, et de la spécialité, prennent ensuite la parole en premier lieu, étant retenus ensuite par une réunion de leur groupe de travail.

I. Présentation du programme Langues et cultures de l'Antiquité

a) Enseignement optionnel.

S'agissant des options facultatives de latin et de grec, les programmes de la classe de Seconde sont terminés, ceux de Première et Terminale en voie d'achèvement.

Le rapport de David Bauduin et Pascal Charvet, *Les humanités au cœur de l'école*, a fourni les grandes orientations de ces programmes. L'axe retenu, « Qu'est-ce que l'homme ? » est étudié en trois volets : en Seconde, « La nature de l'homme », en Première, « L'homme dans la cité », et en Terminale « L'homme dans le monde ».

Quatre points de consensus ont été dégagés dans l'abord de ces questions, réunis autour de l'idée de « carambolage » entre monde antique et monde contemporain : confrontation, dialogue, continuité et rupture.

À propos de la langue, les programmes seront rigoureux, avec des préconisations annuelles de morphologie et de syntaxe. Estelle Oudot propose une « grammaire raisonnable, acquise et comprise ». La traduction sera proposée en apprentissage progressif, de textes adaptés (guidés par l'enseignant) aux textes originaux, la version proprement dite ne sera pas au centre du travail du lycée, mais laissée à l'université. La lecture d'œuvres en traduction est prévue. Le programme a des orientations interdisciplinaires, en matière d'histoire, de littérature et d'anthropologie. Enfin, des enjeux contemporains seront liés à tous les objets d'étude

Quatre objets d'étude sont fixés pour chaque niveau, Le professeur devra traiter deux objets d'étude sur les trois premiers proposés, et le quatrième objet d'étude, « Méditerranée », sera obligatoire. Par exemple :

- en Seconde : l'homme et l'animal – l'homme et le divin – soi-même et l'autre – Méditerranée (voyager, explorer, découvrir).
- en Première : vivre dans la cité – vivre ensemble – rapports hommes et femmes – Méditerranée (conflits et échanges).

En Terminale, deux œuvres en dialogue (antique ou moderne et contemporaine) seront au programme.

Le président de l'APLettres demande comment se fera l'articulation avec les programmes de collèges, quel rapport avec la littérature française sera assuré, et enfin comment l'histoire littéraire sera abordée. Fabrice Poli répond que l'articulation sera assurée par le dialogue entre les enseignants de collège et ceux de lycée, que les rapports avec la littérature seront de dialogue et de rémanence, que l'histoire littéraire sera fondée sur des frises chronologiques et événementielles, et qu'enfin une contextualisation sera opérée.

Véronique Cirefice de l'APFLA-CPL intervient à propos de la version et de l'étude des textes en langue originale, en demandant des précisions sur la place qu'ils occuperont. Estelle Oudot rappelle que la langue est centrale dans les programmes et que la traduction reste un élément essentiel qui doit néanmoins être repensé, en particulier dans l'enseignement proposé en option.

b) Spécialité Littérature et Langues et cultures de l'Antiquité (Première et Terminale).

Elle comprendra trois objets d'étude (la cité entre utopie et réalité - justice et homme - amour-amours), parmi lesquels un seul sera retenu, deux autres devant être pris dans les programmes de l'option. Le thème « Méditerranée » sera obligatoire.

Le groupe de travail reconnaît que deux optiques opposées s'affrontent en son sein, celle qui prône un programme de spécialité indépendant de l'option, l'autre qui souhaite que la spécialité puise des thèmes dans l'option correspondante.

Les associations CNARELA et Sauver les lettres interviennent alors, en se prononçant pour le choix de l'indépendance, à la lumière des décisions possibles de l'administration. Celle-ci en effet pourrait être encline, dans le cas de la seconde hypothèse, à fusionner option et spécialité, au moins sur une partie de l'horaire. La spécialité n'y survivrait pas. Les associations plaident donc vivement pour l'indépendance, en soulignant l'imprudence qu'il y aurait à décider l'inverse.

Les projets d'épreuves pour les élèves qui renonceraient à la spécialité en fin de Première sont envisagés sous la forme suivante : l'élève aurait à choisir entre une épreuve avec une majeure langue et une mineure civilisation (12 pts + 5 pts et une question de lexique sur 3 pts) ou inversement, majeure civilisation et mineure langue (12+5 et la question de lexique sur 3 pts).

II. Présentation du programme de français

Paul Raucy excuse Patrick Dandrey, copilote des programmes, qui ne peut assister à la réunion, puis commence par exposer les principes qui ont guidé les programmes. Il s'agissait de « revivifier » les programmes de français. Certaines pratiques s'étaient « sclérosées » (lecture analytique réduite trop souvent à une mécanique de balayage de « champs lexicaux »).

Deux objectifs principaux étaient visés : premièrement remédier aux problèmes d'expression orale et écrite auxquels se heurtent de nombreux lycéens, en développant le « sens de la langue », et en réintroduisant l'étude de la grammaire au lycée (« Il faut en finir avec l'illusion qu'après le collège on en a fini avec l'enseignement de la langue ») ; deuxièmement renforcer la culture littéraire, et favoriser la construction d'une conscience historique des œuvres – à la fois en les contextualisant, mais aussi en faisant percevoir le « fil » des évolutions, les scissions entre périodes.

Paul Raucy souligne l'importance nouvelle accordée à **l'enseignement de la langue** : six pages de préambule lui sont consacrées, suivies d'une liste détaillée de notions à enseigner ou réviser, assorties de propositions d'exercices. Pour établir cette liste, les experts se sont basés sur les principales sources de difficultés et d'erreurs des élèves (exemples : l'accord au sein du groupe nominal, l'accord au sein du groupe verbal, les subordonnées circonstancielles...). Une grammaire de référence, avec une terminologie rénovée élaborée par Fabrice Poli et Antoine Gautier, maître de conférence à Paris IV-Sorbonne, sera élaborée avec la DGESCO sous le titre de « Grammaire de l'école ».

La présidente de SLL intervient. Ces lacunes de maîtrise de la langue ne sont pas dues à l'époque pas plus qu'à l'air du temps, mais ont leur origine dans la baisse incessante des heures de français : depuis 1975, 600 heures de cours ont été supprimées entre le primaire et le collège. Si les élèves d'aujourd'hui ont abordé ces apprentissages grammaticaux, ils n'ont pas eu le temps de les assimiler par la pratique et les exercices. Le lycée ne peut effacer ces manques sans une augmentation des horaires nécessaires au rattrapage : il faudrait absolument 5 heures de français en Seconde et en Première dans le tronc commun. Ce qui n'exclut pas de reconsidérer l'amont, et de renforcer les horaires en primaire et au collège. Tous les assistants en conviennent.

Par conséquent, la présidente de SLL demande sous quelle forme, à quel rythme et dans quel cadre horaire seront dispensées au lycée ces notions grammaticales. La présidente de l'AFEF craint « le retour à des leçons de grammaire ». Paul Raucy évoque alors la recommandation d'effectuer « un moment grammatical par séance », et d'adosser cet enseignement à l'étude des textes, et à des exercices d'écriture.

La présidente de Sauver les lettres demande comment les compétences en langue seront évaluées à l'examen. Paul Raucy rappelle que la qualité de l'expression et de l'orthographe est déjà prise en compte par les jurys de bac à l'écrit, et qu'il n'envisage pas qu'on aille plus loin, pour ne pas appliquer de « double peine » aux mauvaises copies. Par ailleurs il mentionne l'introduction d'une question de grammaire à l'oral du baccalauréat.

Puis on passe à la **présentation des programmes de littérature**. L'ensemble de l'histoire littéraire française depuis le Moyen Âge jusqu'au XXI^e siècle est balayé, mais le parti-pris n'est pas strictement chronologique : le programme procède plutôt par approfondissement successif des périodes (progression en spirale, qui croise genres et périodes) entre la seconde et la première.

- En seconde : La poésie du Moyen Âge au XVIII^e siècle – La littérature d'idées et la presse du XIX^e siècle au XXI^e siècle – Le récit du XVIII^e siècle au XXI^e siècle – Le théâtre du XVII^e siècle

au XXI^e siècle.

- En 1^{ère} : La poésie du XIX^e siècle au XXI^e siècle – La littérature d'idées du XVI^e siècle au XVIII^e siècle – Le récit du Moyen Âge au XXI^e siècle – Le théâtre du XVII^e siècle au XXI^e siècle.

Selon Paul Raucy, le nombre important d'œuvres intégrales à lire obligatoirement (7 en Seconde et 8 en Première) se justifie par le recentrage des programmes sur un objectif majeur du cours de français : « faire des lecteurs ». Il s'agit de favoriser une « lecture effective », la « compréhension et l'appropriation » des œuvres lues, entre autres par le « carnet de lectures et de formation culturelle » constitué au fil de l'année par les élèves par des compte-rendus de lectures personnelles, des éléments d'approfondissement culturel et artistique, des écrits d'invention, etc.

Les œuvres imposées en Première (sur programme renouvelé par quart tous les ans) seront choisies dans le fonds des « classiques », la dimension « patrimoniale » est assumée. Toutefois l'ouverture vers la littérature contemporaine, via les lectures cursives et complémentaires, est fortement encouragée.

Une discussion s'ensuit, alimentée par Romain Vignest de l'APL, sur l'impossibilité apparente de traiter en même temps une comédie et une tragédie du XVII^e siècle. Paul Raucy explique qu'il a fallu faire des choix.

Tous les assistants se retrouvent autour de la proposition de lectures cursives plus nombreuses. La représentante de SLL tient à souligner cependant que la lecture n'est pour la majorité des lycéens ni naturelle ni immédiate, et que les lectures suggérées ne seront effectives que si le professeur a le temps de faire entrer lui-même les élèves dans les œuvres, pour susciter leur curiosité et leur intérêt – par des lectures ou des échanges en classe, ou des études de passages significatifs, un *incipit* par exemple. De telles activités plaident elles aussi pour une augmentation de l'horaire : on ne peut obtenir des changements que si le temps en est donné. On évoque un horaire de 6 heures hebdomadaires...

Enfin, **la nouvelle maquette des épreuves de baccalauréat est évoquée.**

À l'écrit, l'épreuve reste de quatre heures. Le sujet d'invention est supprimé, ainsi que la question sur corpus. Seuls deux sujets au choix sont proposés aux candidats. En série générale, le commentaire et la dissertation sont maintenus, cette dernière portant désormais non sur des genres, mais sur l'une des 4 œuvres imposées en première. Pour les séries technologiques, le commentaire littéraire est maintenu (avec guidage) et apparaît une contraction de texte et un essai argumentatif, à partir d'un corpus de textes (idées et fiction mélangées).

À l'oral, l'élève présentera un dossier personnel, qui comportera trois textes par objet d'étude qu'il aura choisis parmi tous les textes étudiés dans l'année. Dans une première partie de l'exposé, le jury interrogera sur un des textes pré-sélectionnés par le candidat, et exigera une présentation contextualisée du texte, une lecture expressive et une explication linéaire libre. La question préalable est supprimée, mais une question sera posée sur un point de langue présent dans le texte. Dans la seconde partie de l'exposé, l'examinateur s'entretient avec le candidat à propos d'éléments figurant dans son « carnet de lectures et de formation culturelle ».

Préparation : 30 minutes. Première partie (explication/question de grammaire) : 12 minutes. Entretien sur le dossier : 13 minutes.

Le président de la CNARELA s'interroge sur l'alourdissement du travail des jurys à l'oral : il sera matériellement impossible à l'examinateur de prendre connaissance en amont de 60 à 80 dossiers personnels aussi variés, et riches. De son côté, la présidente de SLL craint les inégalités inévitables

dans l'élaboration de ces dossiers : les « lectures personnelles » d'un élève du 5^e arrondissement ne seront pas les mêmes que celles d'un élève du 93, ni la qualité des écrits d'invention, et, comme c'était le cas pour les TPE, il sera impossible de faire la part entre les travaux véritablement personnels et ceux qui relèvent du plagiat ou d'une élaboration en famille.. Paul Raucy répond qu'il ne s'agit pas d'évaluer le « fond » du carnet personnel, mais de juger sur la capacité du candidat à « défendre » son dossier, sa maîtrise de son contenu, la qualité de son argumentation, et son aisance à l'oral. On pourrait donc selon lui découvrir le dossier du candidat en direct.

Les représentantes de l'AFEF dénoncent la méthode de l'explication linéaire, à leurs yeux condamnée par les recherches en didactique. Paul Raucy la justifie par le souci d'éviter les « plans » de lecture analytique appris par cœur et plaqués. Il pense que l'analyse gagnera en précision sur un passage réduit (une quinzaine de lignes), et sera plus sensible au mouvement du texte.

III. Présentation du programme de la spécialité Humanités, littérature et philosophie (Classes de Première et Terminale).

Patrick Dandrey et Arnaud Zucker, copilotes du groupe de travail, sont excusés ; le groupe est représenté par Julien Magnier.

Le travail du groupe d'experts n'est pas terminé. Il devait répondre aux questions des horaires, des épreuves séparées ou non, du cadrage (national ou inter-établissements), du débouché universitaire.

Les travaux ont été menés en parité entre littérature et philosophie dans une commission de 14 membres. Le contenu de cette spécialité est difficile à établir, la répartition entre disciplines hasardeuse, et l'implantation de la spécialité sera inégale.

Pour l'instant, le contenu n'est pas stable. Mais des principes ont été retenus :

- il n'y aura pas de « collage » disciplinaire, l'objectif est de réunir les deux disciplines sur des objets d'étude communs ;
- il y aura parité horaire en Première et Terminale, découlant d'un programme paritaire
- le programme de chaque année sera fondé sur deux « objets de réflexion » - un par semestre.
- En Première : la parole de l'Antiquité au Moyen Âge (art, autorité, séduction de la parole) ; représentations du monde de la Renaissance aux Lumières (découvertes du monde, représentations, l'homme et l'animal) ;
- en Terminale, la recherche de soi, des Lumières à 1945 ; expériences contemporaines et modernité. Le programme de Terminale sera présenté au CSP début 2019.

L'autre urgence est de cadrer l'épreuve (pour les élèves de Première qui renonceraient à poursuivre la spécialité). Il y aurait deux questions, l'une littéraire, l'autre philosophique, à traiter à partir de deux textes (un texte littéraire à enjeu philosophique ; un texte philosophique à enjeu littéraire) donnant lieu à deux essais (les moins formalisés possibles, vérifiant essentiellement le réinvestissement des contenus), avec co-correction à l'examen.

Les représentants des associations font valoir la concurrence qui va s'établir entre les deux spécialités « Humanités, littérature et philosophie » et « Littérature et LCA ». La représentante de Sauver les lettres souligne le fossé existant entre la présentation rutilante du « baccalauréat 2021 », et la réalité d'un lycée qui ne s'adressera pas à tous : ce sont la brutalité et l'inégalité qui vont présider à la « carte » de l'implantation des spécialités. On inverse le modèle républicain qui offre aux élèves un enseignement commun réglé nationalement sur la définition des savoirs, au profit

d'une demande des élèves auxquels on ne répondra que sélectivement, selon l'endroit où ils habitent.
La plupart des assistants en conviennent.

Fanny Capel et Agnès Joste,
pour Sauver les lettres www.sauv.net